



Le Collectif Cistude est une association ayant pour objectifs la protection de l'environnement, la protection de la biodiversité et notamment de la faune et de la flore, la protection des habitats des espèces animales et végétales, la lutte contre les pollutions de l'air, de l'eau et des sols, la dépollution et la restauration respectueuse des équilibres écologiques des environnements naturels dégradés par l'anthropisation, la promotion et la mise en œuvre de comportements respectueux des équilibres écologiques et du vivant, et notamment l'agriculture biologique et les circuits courts de production-consommation, l'éducation à l'environnement.

<https://www.collectifcistude.org/>
collectif.cistude@laposte.net

Saint-Chamas, le 26/12/2024

Opposition du collectif Cistude au projet de décret modifiant les catégories de projets soumis à la CNDP

Avis très défavorable.

Le collectif Cistude, association environnementale, participe activement aux concertations et débats publics dans les Bouches-du-Rhône, notamment dans le cadre de la réindustrialisation de la Zone industrielle portuaire de Fos-sur-Mer.

La CNDP joue un rôle majeur dans la mise en œuvre de la participation citoyenne lors des débats publics.

La suppression de la ligne 10, article R. 121-2 du code de l'Environnement, « afin que les équipements industriels ne relèvent plus du champ de la CNDP » constituerait une scandaleuse atteinte à la démocratie.

L'objectif affiché du législateur est d'« accélérer la mise en œuvre des projets industriels ». Cette précipitation n'est certainement pas de bon augure pour la nécessaire et vitale transition écologique, ici réduite à une transition purement industrielle dans un esprit anachronique, pour ne pas dire vintage.

Le passage en force de projets potentiellement polluants et impactant aussi bien les personnes que la biodiversité est inacceptable. La participation citoyenne est certes plus lente que les postures autoritaristes mais elle permet d'éviter les situations de blocage. La suppression de la ligne 10 multiplierait les motifs de contentieux. Le législateur souhaite-t-il être confronté à une inflation de recours juridiques et à la floraison de Zones à défendre (ZAD) sur l'ensemble du territoire ?

Le collectif Cistude émet un avis très défavorable au projet de décret modifiant les catégories de projets soumis à la Commission nationale du débat public (CNDP).